

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Michel Baud, Christina Meissner,
Bernhard Riedweg, Norbert Maendly, Stéphane
Florey, Marc Falquet, Patrick Lussi, Thomas
Bläsi, Christo Ivanov*

Date de dépôt : 2 juin 2015

Proposition de motion pour la sauvegarde du stand de tir cantonal à Bernex

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la population de la commune de Bernex est appelée à doubler d’ici à 2030 ;
- la volonté de faire de Bernex un pôle régional ;
- que le plan directeur cantonal 2030 prévoit le déplacement des activités du stand de tir et des locaux de la protection civile ;
- que le stand de tir cantonal, sis sur la commune de Bernex, risque de fermer entre 2018 et 2020 ;
- que 5000 tireurs se retrouveraient sans lieu de tir ;
- que l’absence de lieu de tir exclurait les tireurs Genevois des compétitions nationales et internationales ;
- que la pratique du tir sportif favorise l’utilisation responsable des armes à feu ;
- que la Commission de la politique de sécurité du Conseil national s’est prononcée pour le maintien des tirs obligatoires ;
- l’importance des tirs obligatoires dans un contexte de diminution des jours de service ;
- que la politique suisse de la sécurité se fonde sur notre armée de milice et le droit de garder l’arme d’ordonnance à domicile,

invite le Conseil d'Etat

- à maintenir et à moderniser le stand de tir cantonal de Bernex dans son emplacement actuel, ou à présenter une solution de remplacement au stand de tir cantonal de Bernex, en tant que centre cantonal de tir, doté d'installations adaptées à la pratique actuelle du sportif et militaire et de dimensions suffisantes pour accueillir des compétitions de niveau cantonal, voire national ;
- à réaliser et mettre en exploitation la solution retenue avant la fermeture du stand de tir cantonal de Bernex, si un autre emplacement est retenu, pour permettre une pratique sans interruption du tir sportif et militaire ;
- à définir la répartition du financement de ce centre cantonal de tir avec toutes les parties prenantes, en particulier les communes dans le cadre de leurs obligations légales liées à la mise à disposition des lignes de tir pour les tirs militaires.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Située à l'ouest de l'agglomération genevoise, la commune de Bernex s'urbanise progressivement. Le plan directeur cantonal 2030 a d'ailleurs identifié au nord du village de Bernex un vaste périmètre constituant une opportunité majeure pour un nouveau quartier urbain dense avec le prolongement du tramway Cornavin-Onex-Bernex. Les ardeurs d'urbaniser cette « surface disponible importante » sur la commune de Bernex sont toutefois tempérées par la Confédération qui n'autorisera le déclassement « que » de 262 hectares de zone agricole pour les quinze prochaines années.

Bien que ce périmètre soit situé pour l'essentiel en zone agricole, son urbanisation implique le déplacement des activités du stand de tir et des locaux de la protection civile. D'ici à 2020, l'unique installation ayant le statut de stand de tir cantonal sera fermée.

Pourtant, le maintien d'un stand de tir cantonal à Genève est impératif. Faute d'installation adéquate, 5000 tireurs, privés de lieu de tir, seraient ainsi exclus des compétitions nationales et internationales. Accessible dès 10 ans, le tir sportif est d'ailleurs le troisième sport individuel le plus pratiqué grâce à ses nombreuses disciplines. Certaines disciplines sont olympiques, comme le pistolet et la carabine à air comprimé à 10 mètres, le pistolet à 25 mètres, le pistolet et la carabine à 50 mètres. Loin d'être un facteur de violence, la pratique du tir sportif encourage l'utilisation responsable des armes à feu et s'effectue dans un esprit de responsabilité, de calme, de concentration, de respect d'autrui et de camaraderie.

Les personnes astreintes au tir obligatoire devraient, avec la fermeture du stand de tir cantonal, effectuer leurs tirs dans les installations plus excentrées de Versoix, de Jussy, de Veyrier ou de Laconnex, pour autant qu'elles disposent des capacités pour les accueillir. Par ailleurs, la taille très limitée de ces stands et le faible nombre de lignes de tir qu'ils possèdent ne permet en aucun cas l'organisation de manifestations ou de compétitions de tir de niveau cantonal ou national.

Enfin, Genève ne saurait parier sur une hypothétique suppression des tirs obligatoires. Tout récemment, dans sa séance des 20 et 21 avril 2015, la Commission de la politique de sécurité du Conseil national s'est prononcée à une nette majorité lors de l'examen du projet de réforme de l'armée, pour le maintien des tirs obligatoires. La commission a relevé que le maintien des tirs

obligatoires était d'autant plus important que le nombre de jours de service diminue. Pour mémoire, le bon fonctionnement de notre défense nationale repose sur l'idée de la milice gardienne de notre neutralité permanente qui s'appuie à son tour sur des citoyens-soldats tenus d'effectuer ces tirs obligatoires.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.